

Présentation à :

L'Office de consultation publique de Montréal.

Dans le cadre de la consultation publique sur le plan directeur de mise en valeur du secteur Bridge-Bonaventure.

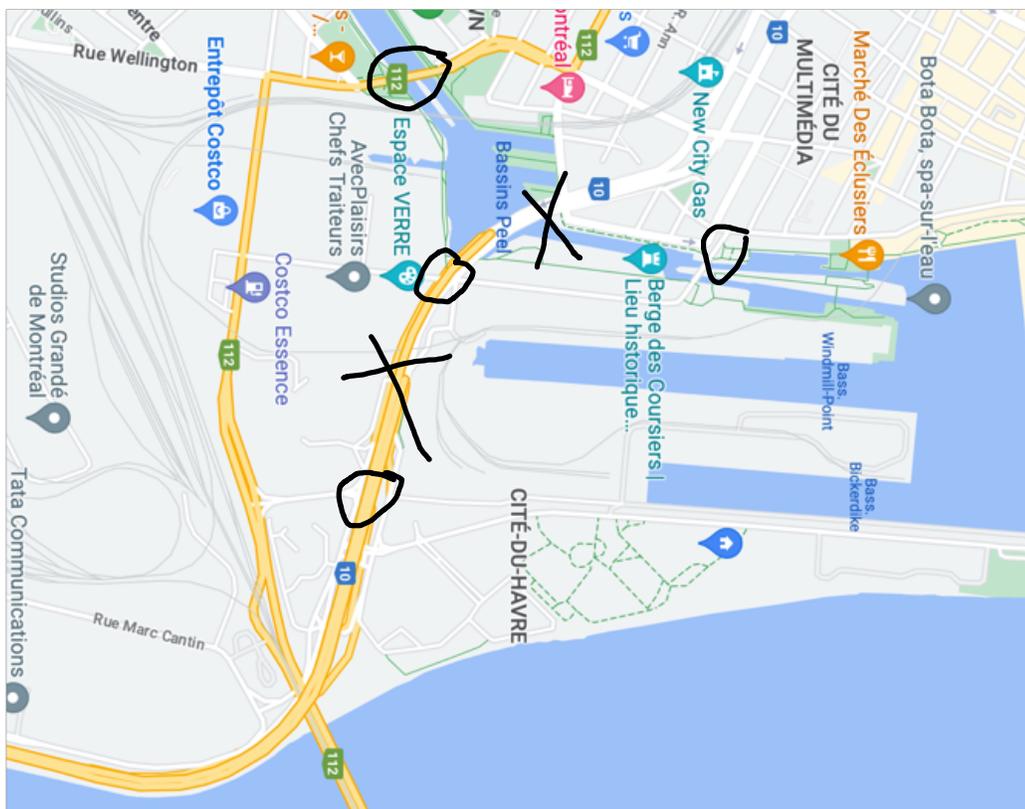
Par :

Le Syndicat de la copropriété Profil-O.

Date :

Le 19 juin 2023.





Consultation publique de 2019 sur l'avenir du secteur Bridge-Bonaventure :

Recommandation #6

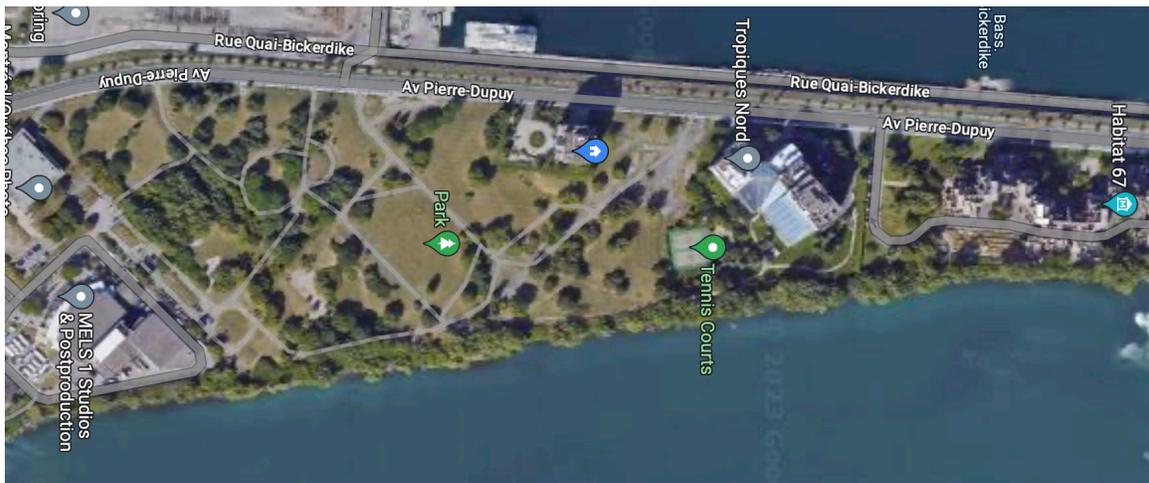
La commission recommande qu'une reconnaissance patrimoniale soit accordée aux témoins architecturaux, artistiques et paysagers de l'Expo 67 sur la Cité-du-Havre, en agrandissant les limites du site patrimonial de l'île Sainte-Hélène.

Recommandation #29

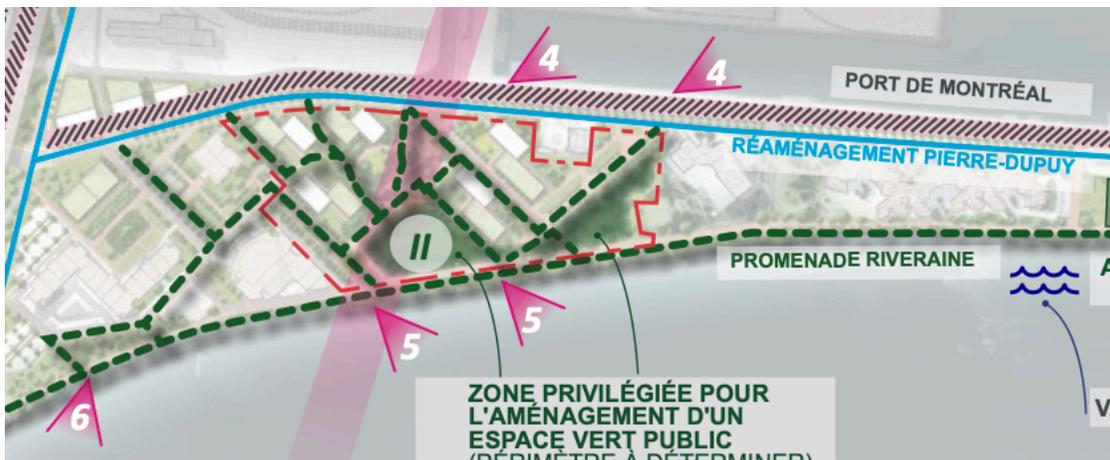
La commission recommande que tous les espaces non développés de la Cité-du-Havre soient zonés espaces verts, incluant le « parc-vestiges », que ces espaces soient raccordés à la trame verte et bleue et que les vestiges d'Expo 67 qui s'y trouvent soient mis en valeur.

Recommandation #30

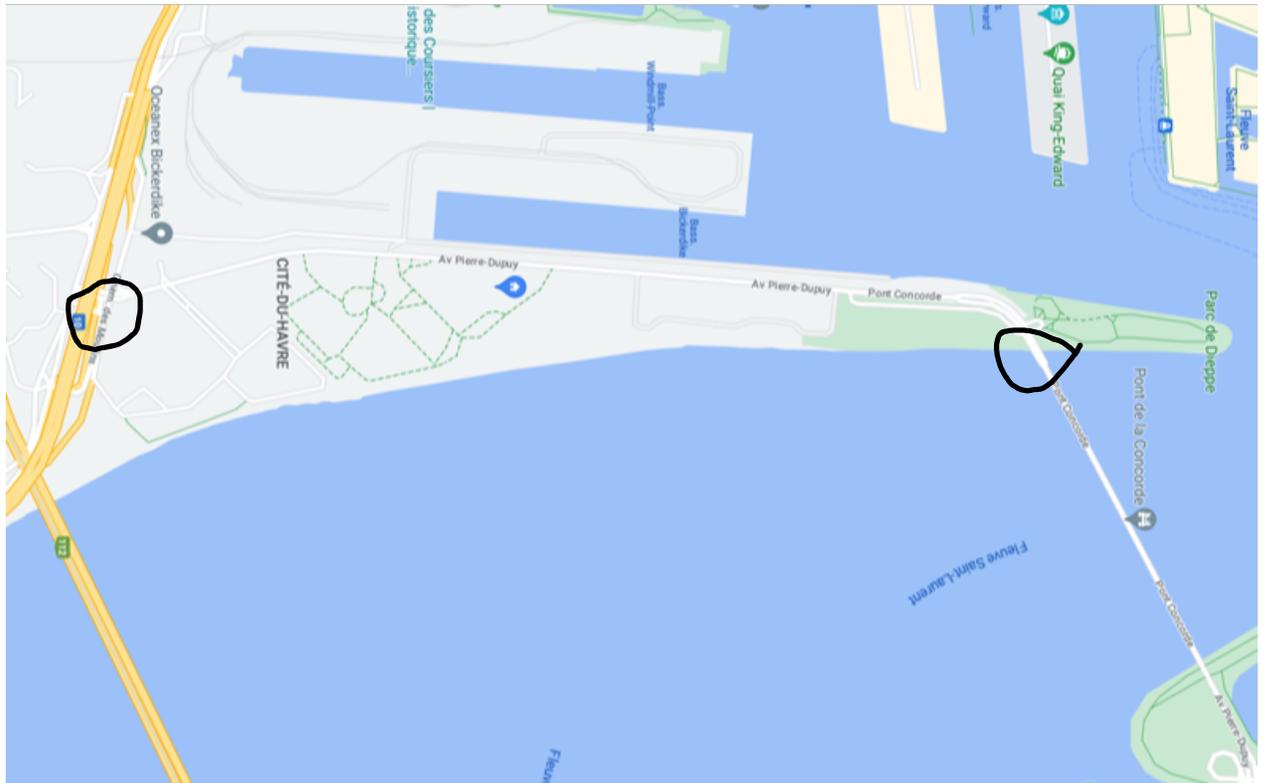
La commission recommande de connecter le bassin Peel à la Cité-du-Havre en créant des parcours piétons et cyclistes conviviaux comportant des haltes aux sites historiques et aux vues d'intérêt.



Impact du développement proposé sur l'espace-vestiges.



La Cité-du-Havre. Accès et densité.



Conclusion et propositions :

Étant lié à Expo 67 et au parc des Îles, la Cité-du-Havre a une valeur historique inestimable et sous-exploitée.

Le grand espace vert qu'on y retrouve, appelé « Espace-vestige » est le plus grand îlot de verdure de tout le quartier Bridge-Bonaventure. Il permet de plus un accès privilégié au fleuve et de nombreuses vues d'intérêts sur la ville de Montréal.

À cause de sa géographie particulière et ses accès limités, le développement de la Cité-du-Havre doit être considéré comme unique et doit être abordé de manière très spécifique.

Considérant tous ces facteurs, nous faisons les propositions suivantes :

#1... Que l'Espace-vestiges de la Cité-du-Havre soit transformé en parc, que les trois instances gouvernementales collaborent à ce que ce soit fait et que le zonage résidentiel attribué à cet espace devienne zonage vert.

#2... Que le parc ainsi créé soit doté d'infrastructures touristiques et récréatives afin de profiter à toute la population.

#3... Que les vestiges de l'Expo 67 présents sur ce site soient tous préservés et mis en valeur.

#4... Que le futur Parc des vestiges ainsi que le parc de Dieppe soient intégrés au parc Jean-Drapeau et relèvent de la société du parc Jean-Drapeau.

#5... Que le développement immobilier sur la Cité-du-Havre, s'il devait y en avoir un, soit limité à la bordure de l'avenue Pierre-Dupuy, en respectant les hauteurs des trois édifices existants (Habitat 67, Tropiques Nord et Profil-O) et que les espacements entre les nouveaux complexes immobiliers soient les mêmes qu'entre les complexes existants.

#5... Que le nombre total d'unités résidentielles à la Cité-du-Havre soit limité au double du nombre d'unités déjà existantes et que les nouveaux édifices aient une qualité architecturale s'harmonisant avec les complexes immobiliers déjà existants.

#6... Que les commerces et services de proximité soient aménagés dans le futur quartier du Bassin Wellington plutôt qu'à la Cité-du-Havre, là où les besoins sont réels et où la densité de population le justifie.

#7... Que des aménagements soient faits afin que les divers quartiers du secteur Bridge-Bonaventure soient désenclavés et que leurs résidents puissent aisément transiter entre ceux-ci.

#8... Qu'une passerelle piétonne et cycliste soit érigée au-dessus du canal Lachine, entre la rue Riverside d'un côté, et la rue de la Commune, de l'autre.

#9... Que la portion surélevée de l'autoroute Bonaventure qui traverse le canal Lachine soit remplacée par un tunnel, afin de désenclaver totalement et définitivement le secteur Bridge-Bonaventure.